

## COMITÉ SYNDICAL DU 07 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le lundi 07 décembre à 20h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 30 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Chênes à Crac'h sous la présidence de M. David LAPPARTIENT. La Séance était ouverte publique.

### Etaient présents à la présente délibération :

M. Pascal **BARRET** (*Arradon*)  
Mme Françoise **FIOR** (*Auray suppléante*)  
M. Frédéric **LAURENT** (*Baden*)  
M. Benoît **MADEC** (*Crac'h*)  
Mme Muriel **CLÉRY** (*Damgan*)  
M. Luc **LE TRIONNAIRE** (*Elven*)  
M. Alain **BRULE** (*Le Bono*)  
M. Jacques **MADEC** (*Locmariaquer*)  
M. Jacques **LE METAYER** (*Meucon*)  
M. Alban **MOQUET** (*Monterblanc*)  
M. Honoré **GUIGOURES** (*Plescop*)  
Mme Sylvie **LASTENNET** (*Ploeren*)  
M. Patrick **CAMUS** (*Plougoumelen*)  
M. Nicolas **LE GROS** (*Pluneret*)  
Mme Nathalie **COURTRAI** (*Saint-Armel*)  
Mme Gaëlle **PRIGENT** (*Saint Avé*)  
M. Jean-Michel **YANNIC** (*Sainte-Anne-d'Auray*)  
M. Frédéric **PINEL** (*Saint-Gildas-de-Rhuys*)  
Mme Marine **BARDOU** (*Saint-Philibert*)

### Absents excusés :

M. Noël **PAUL** (*Ambon*)  
M. Roland **TABARD** (*Arzon*)  
M. Daniel **LORCY** (*Ile d'Arz*)  
Mme Brigitte **CORFMAT** (*Lauzach*)  
M. Nicolas **DESCHAMPS** (*Le Hézo*)  
Mme Magali **TOUATI-BERTRAND**  
(*Le Tour du Parc*)  
M. Yannick **DERIAN** (*St-Nolff*)  
M. Yves **LOUIS** (*Theix-Noyal*)  
M. Bruno **BODARD** (*Treffléan*)

### Procurations :

M. André **CROCQ** (*Conseil Régional*) donne pouvoir à M. Ronan **LE DÉLÉZIC** (*AQTA*).  
M. Yves **LOUIS** (*Theix Noyal*) donne pouvoir à Mme Sylvie **SCULO** (*Séné*).  
Mme Anne **GALLO** (*Conseil Régional*) donne pouvoir à M. Thierry **EVENO** (*GMVA*)  
M. Roland **TABARD** (*Arzon*) donne pouvoir à M. David **LAPPARTIENT** (*GMVA*).

Mme Camille **PETERS** (*Sarzeau*)  
Mme Sylvie **SCULO** (*Séné*)  
Mme Stéphanie **HERPE** (*Sulniac*)  
M. Éric **MAHÉ** (*Surzur*)  
M. Gérard **THEPAUT** (*Vannes - suppléant*)  
M. Jean-Marie **LABESSE** (*Arc Sud Bretagne*).  
M. Ronan **LE DÉLÉZIC**  
(*Auray Quiberon Terre Atlantique*)  
M. Thierry **EVENO**  
(*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)  
M. David **LAPPARTIENT**  
(*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)  
M. Michel **JALU** (*Conseil Départemental - suppléant*)  
M. Gérard **GICQUEL** (*Conseil Départemental - suppléant*)  
Mme Marie Jo **LE BRETON** (*Conseil Départemental*)

M. Claude **LE JALLE** (*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)  
M. Jean-Philippe **PERIES**  
(*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)  
M. Patrice **LE PENHUIZIC**  
(*Questembert Communauté*)  
Mme Soizic **PERRAULT** (*Conseil Départemental*)  
M. André **CROCQ** (*Conseil Régional*)  
Mme Anne **GALLO** (*Conseil Régional*).  
M. Maxime **PICARD** (*Conseil Régional*)  
M. Patrick **LE DIFFON** (*Conseil Régional*).

### Etaient également présents (équipe du parc) :

Mme Monique **CASSÉ**, Mme Marie **TAVENNEC**,  
Mme Irène **BÉGIUER** et Mme Julia **THIBAUT**.

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan comporte au moins une commune de plus de 3500 habitants. Aussi, conformément au code des collectivités, le budget primitif doit être précédé dans les deux mois d'un débat d'orientations budgétaires.

Le présent document constitue le projet de rapport d'orientations budgétaires. Une délibération spécifique devra prendre acte du débat et de l'existence de ce rapport.

### I – RAPPEL 2020

#### A – Les événements marquants pour 2020

##### Le syndicat mixte

Le Comité syndical du vote du budget a eu lieu le 30 janvier 2020.

La crise sanitaire est venue bouleverser les échéances des élections municipales, en cascade, l'installation des conseils municipaux, celle des conseils communautaires des EPCI et de ce fait la désignation des délégués au Parc pour les 33 communes et les 4 EPCI n'a été complète qu'après le 16 septembre 2020.

Le second comité syndical de 2020, installé avec les nouveaux représentants pour le collège des communes et des EPCI qui a été programmé le 11 mai 2020, ne s'est tenu que le 5 octobre.

Ce comité a été celui de l'élection du Président, des 4 vice-Présidents et des membres du bureau.

Il est à noter que le taux de renouvellement des délégués du Parc des collèges concernés (Communes et EPCI) est très important (75 %), 11 maires sont délégués.

Les comptes administratifs et de gestion, l'affectation des résultats 2019 et la décision modificative laquelle permettait de compléter le budget primitif ont pu être enfin approuvés. Le Parc a su fonctionner pendant plus de 8 mois sans prise de délibération en lien étroit avec le Président.

##### La feuille de route 2020

La feuille de route pour 2020 a été le déploiement de la dernière année du deuxième programme triennal d'actions validé par délibération du syndicat mixte du Parc le 19 décembre 2017. Ce programme triennal 2018-2020 avait été élaboré pour répondre aux 8 orientations inscrites dans la charte et aux priorités politiques données pour la période. Il se déclinait en 28 projets et en 84 actions. Comme en 2019, les actions engagées se sont poursuivies et des actions nouvelles ont pu être mises en œuvre dès début de l'année car les financements étaient acquis. D'autres actions ont démarré tout au long de l'année, à l'issue des réponses favorables aux appels à projet auxquels le Parc avait candidaté ou d'attributions de financements complémentaires.

Pour réaliser les ambitions du Parc traduites dans le programme triennal, le Parc a continué à développer des partenariats, à mutualiser avec les acteurs du territoire et à rechercher des financements.

Les cotisations des membres du Parc en 2020 ont assuré la couverture 47.5 % des besoins de fonctionnement, aussi la recherche et la mobilisation de financements complémentaires a été très importante notamment en saisissant les opportunités des appels à projet qui font écho aux projets à construire ou à amplifier.

2020 a été aussi l'année de bilan de ce programme triennal 2018-2020. L'équipe a été mobilisée dès le premier trimestre 2020 sur ce travail nécessaire, socle de l'élaboration du programme triennal suivant.

Il est important de saluer la réactivité organisationnelle du Parc et de souligner qu'à l'annonce du confinement le 16 mars, toute l'équipe, agents, stagiaires et services civiques, a été en situation opérationnelle en télétravail dès le premier jour de confinement. Un agent a été placé en ASA et un agent en congés maladie. Tous les agents en télétravail avaient accès au serveur du Parc c'est-à-dire à l'ensemble de leurs dossiers, à leur messagerie et à des moyens de visio-conférence. Un plan de continuité de l'activité des 30 membres de l'équipe a été élaboré et transmis au Président et premier vice-président dès la première semaine.

Du fait de la crise sanitaire de nombreux événements programmés au printemps 2020 prévus par le Parc ont été reportés à l'automne, ce qui a généré une intense activité du Parc en soirée et les week-ends en septembre et octobre 2020 mobilisant l'équipe afin de s'assurer du bon respect des gestes barrière pour toutes ces manifestations rassemblant du public. Le second confinement a mis fin à ces événements en présentiel et a été l'occasion d'innover avec plus de rencontres et d'échanges en visio-conférences.

Par ailleurs la majorité des événements en 2020 de dimension nationale, européenne ou internationale auxquels le Parc devait participer ont été annulés ou reportés sine die en 2021.

Des reports d'échéances de certaines actions ont été accordés par des financeurs pour la réalisation d'actions qui n'ont pas pu être complètement accomplies. (Atlas de la biodiversité communale par exemple)

## B – Bilan financier global pour 2020

Du fait de la clôture budgétaire non réalisée à ce jour et d'un certain nombre de versements de soldes de subventions toujours en attente, les résultats indiqués dans ce bilan ne sont que prévisionnels.

Avant cumul avec les résultats de l'exercice antérieur, le bilan portant uniquement sur 2020 est le suivant :

- Section de fonctionnement : excédent d'environ 60.000 € lié aux dépenses non réalisées compte tenu du contexte sanitaire.
- Section d'investissement : excédent d'environ 15.000 €.

Pour rappel, les résultats de l'année 2019 faisaient apparaître un excédent de + 425.940,72 € à la section de fonctionnement et un déficit de 46 436.23 € à la section d'investissement.

## Section de fonctionnement

### • Recettes

Les contributions statutaires des membres du syndicat mixte sont la base des sources de financement du Parc (980 731.65 € soit 47.5 % des recettes). Des aides sollicitées pour des projets spécifiques (Etat, Région, Agence de l'eau, Europe...) sont venues les compléter (1 084 133.67 €). Le tirage de ligne de trésorerie (50 000 €) aura été nécessaire en janvier 2020.

### • Dépenses

Les charges à caractère général du Parc ont été en dessous des prévisions. L'écart s'explique par des dépenses non réalisées compte tenu du contexte sanitaire (actions annulées ou reportées).

Le Parc a contribué aux actions et supports de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux par le biais de sa contribution statutaire (14 125 €).

Les charges de personnel (993 191.15 € sans les salaires de Décembre) représentent environ 65 % des dépenses effectives.

Un réajustement a été fait en fonction du statut des agents en charge de la réalisation des missions avec :

- Le recrutement d'un contractuel pour le poste de garde de l'île Ilur – contrat d'un an à compter de mi-mai.
- Le recrutement de la responsable administrative et financière en remplacement de la gestionnaire à partir de juin (poste vacant de mars à juin – intérim assuré par le Centre de Gestion).
- Le recrutement d'un contractuel sur poste permanent de technicien de milieux naturels et estuariens (de mi-juin à décembre). Pas de remplacement par un titulaire car transfert de la compétence GEMAPI à GMVA.
- La nécessité de plusieurs renforts techniques pour accroissement temporaire d'activité ou missions saisonnières :
  - un paysagiste dans le cadre d'un appel à projet plan de paysage (3 mois – 0.5 ETP)
  - un paysagiste dans le cadre de l'appel à projet plan de paysage (7 mois – 0,5 ETP),
  - un médiateur de la mer sur le plan d'eau dans le cadre du projet MarHa (12 mois),
  - une chargée d'études Marha – études fonctionnalités et services écosystémiques des habitats marins (3 mois).
  - un chargé d'études dans le cadre du projet ABC (6 mois),
  - un garde saisonnier sur Ilur (4 mois),
  - un chargé d'étude dans le cadre du projet MELOEM – savoirs des professionnels de la mer (11.5 mois) ;
- Le recours à des contrats de projets
  - une chargée d'étude dans le cadre du projet Périclès (12 mois)
  - un chargé de mission Transition agricole et alimentaire (contrat de 18 mois – 0.5 ETP sur 2020).
  - Un chargé de mission lutte contre les espèces invasives (contrat de 2 ans – 0.2 ETP sur 2020).
  - Une chargée de mission Éducation à l'environnement et au développement durable (contrat de 2 ans et 8 mois – 075 ETP sur 2020).

- L'indemnisation des stagiaires (16 mois cumulés) et services civiques (12 mois cumulés).

Les dotations aux amortissements pour 2020 représentent un montant de dépenses de 76 982.67 €.

### Section d'investissement

Le budget de la section d'investissement s'équilibre en 2020 à 382 923.40 €. La majeure partie du budget est consacré aux travaux d'assainissement réalisés sur l'île d'Ilur (études, assistance à maîtrise d'ouvrage et travaux). Le reste du budget investissement 2020 est consacré à l'achat d'un troisième véhicule de fonctions et le renouvellement de postes informatiques.

- **Recettes**

Les recettes d'investissement proviennent des dotations aux amortissements (76 982.67 €), du FCTVA (29 408 €) et de cofinancement et aides extérieures :

- Solde de subvention pour l'achat du deuxième véhicule et du bateau électrique (44 000€).
- Le solde du contrat Nature pour Ilur (19 500 €)
- Une aide du conservatoire du littoral pour les travaux d'assainissement d'Ilur (81 000 €).

- **Dépenses**

L'année 2020 a vu :

- L'acquisition d'un troisième véhicule (25 090 €) ;
- L'acquisition de mobilier de bureau, matériel informatique (environ 12.000 €) ;
- L'achat d'un copieur (7800 €) et le remplacement du parc de téléphonie (7400€).
- Les travaux d'assainissement sur l'île d'Ilur (180 000 €).

## II – LES PERSPECTIVES 2021

### A – Contexte 2021

Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan va poursuivre sa politique en s'appuyant sur le programme triennal 2021 – 2023 afin de déployer la Charte. Adosser ce programme triennal ambitieux à une stratégie financière, permettra une continuité dans l'action publique du Parc.

Le programme triennal est ensuite décliné en budget annuel qui est complété par des décisions modificatives (DM) lorsque les arbitrages des réponses aux appels à projet en faveur du Parc ont lieu après le vote du budget primitif.

L'expertise du Parc pour répondre à des appels à projets permet de mobiliser de l'ingénierie et des moyens financiers pour amplifier les actions, innover et expérimenter. La limite de cette agilité réside dans les besoins d'autofinancement nécessaires en contrepartie des financements dédiés des appels à projet, la capacité d'autofinancement du Parc étant strictement limitée à son budget statutaire.

De plus, chaque appel à projets a des modalités et des échéances de financements qui lui sont spécifiques, liés à chaque organisme financeur. Les versements à de rares exceptions se font après la fin des projets lorsque tous les justificatifs de dépenses peuvent être produits.

Cette complexité financière se traduit de façon accrue au fil des ans de déploiement des actions du Parc et rend de plus en plus délicate la construction d'un budget équilibré.

La mise en œuvre de la charte par le programme d'actions en 2021 reposera sur le financement statutaire des membres du syndicat mixte, la dotation de l'Etat et les financements dédiés que le Parc mobilise en complément et ceux pour lequel il demeure en attente à ce jour

Parmi ces financements dédiés : (cf tableau des AAP et subvention)

- Conservation des habitats marins et gouvernance maritime, Life intégré MarHa (Europe),
- Natura 2000 (Europe et Etat),
- Evaluation de l'efficacité écologique et économique des mouillages innovants sur le milieu marin (Etat),
- Atlas de la biodiversité communale 2018 2021 (OFB-communes)
- Atlas de la biodiversité communale 2021 2023 (OFB-communes)
- Trame verte et bleue – plan d'actions (Europe-Région)
- Défi famille à biodiversité positive (OFB-Europe)
- Espèces exotiques envahissantes : gestion du baccharis (Etat)
- Suivi Natura 2000 haies Ile d'Arz (OFB)
- Trames naturelles en mer – expérimentation dans l'estuaire de Noyal (Agence de l'eau Loire Bretagne),
- Plan de paysage « renouveau de la végétation arborée du Golfe » (Etat et Région Bretagne),
- Inventaire du patrimoine bâti maritime (Région)
- Connaissances et valorisation du patrimoine maritime – projet Européen PERICLES (Europe),
- Repères de submersion marine (Région Bretagne),
- MELOEM - Savoirs empiriques des professionnels de la mer (Europe et Région Bretagne),
- Guide pour l'intégration architecturale et paysagère des bâtiments ostréicoles (Europe et Région Bretagne),
- Tourisme ornithologique (Europe),
- Transition alimentaire (Europe, Région, ADEME)
- Aires marines éducatives (Europe et Région Bretagne),

Des recherches de financements sont en cours pour plusieurs actions ou projets du programme d'actions :

- Sentier côtier
- Concertation pour projet expérimental hydrolien
- Engagement citoyen et santé environnement

L'intégration de tels financements acquis en cours d'année se fera par décision modificative au budget primitif.

Il est important de noter que 2021 sera l'année de l'évaluation de la charte à mi-parcours. Etape formelle dans la vie du Parc, cette démarche évaluative sera menée en étroite collaboration avec les signataires de la Charte et donnera lieu à la production d'un rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte à mi-parcours. Cette évaluation sera conduite avec l'appui d'un prestataire afin de répondre aux questions évaluatives tant du point de vue quantitatif que qualitatif. Elle sera partagée avec les acteurs du territoire et permettra l'identification de marges de progrès ou de réorientation dans les actions menées par le Parc et les signataires de la Charte.

## B – Orientations budgétaires 2021

Outre les contributions statutaires de ses membres, le Parc a été lauréat d'appels à projet à l'échelle régionale, nationale et européenne qui seront menés en 2021 et qui apportent des financements

supplémentaires dans le cadre du troisième plan triennal pour conduire des actions innovantes, comme décrit ci-dessus.

Pour les actions terminées en 2020 : le versement du solde des animations des sites Natura 2000 (Etat et Europe) interviendra en 2021.

D'autres appels à projet ont été déposés et feront l'objet d'une inscription en décision modificative si le Parc en est lauréat.

### Section de fonctionnement

- *Recettes*

- Les contributions statutaires des membres du syndicat :

Le taux de calcul des contributions statutaires reste le même qu'en 2017, 2018, 2019 et 2020 avec un ajustement lié à l'évolution de la population DGF soit une participation à hauteur de :

- 1,30 € par habitant DGF pour les communes adhérentes,
- 0,40 € par habitant DGF pour les EPCI,
- 1,04 € par habitant DGF pour les communes associées (80% de la cotisation des communes adhérentes),
- L'équivalent aux contributions réunies de communes adhérentes et des EPCI pour la Région et le département.

- La dotation de l'Etat :

La participation 2020 dans le cadre de la convention pluriannuelle avec la DREAL Bretagne s'élève à 120.000 € (7.5 % des produits du Parc).

- Les subventions :

- Etat (MTES) : 58.000 €
- Région Bretagne : 137 000 €
- Europe : 113 000 €
- Office Français de la Biodiversité : 135.000 €
- Agence de l'Eau : 65 000 €.

Soit un total estimé et attendu de 508.000 €.

### Autres recettes :

Une participation des communes impliquées dans le projet Atlas de la Biodiversité Communale (numéro 2) est prévue à hauteur de 41.000 € + 27 000 € de participation à l'élaboration d'un livre sur les ABC.

- *Dépenses*

Un effort important a été porté sur la maîtrise des dépenses sur l'ensemble des chapitres. Les charges à caractère général sont en diminution à l'exception de l'accompagnement par un bureau d'études pour l'évaluation de la Charte à mi-parcours qui est prévu à hauteur de 40 000 €. Cette rigueur est à souligner au regard du montant des dépenses de 2020 inférieur à celui de 2019.

Les charges à caractère général du Parc vont globalement rester stables par rapport à 2020.

Les frais de déplacements et de mission sont dépendants de l'intervention du Parc sur son territoire et sur le territoire national notamment dans le réseau des parcs naturels régionaux et devront prévoir la participation au congrès de la Fédération des PNR.

La contribution statutaire due à la Fédération des PNR devrait être stable.

Les charges de personnels représenteront 60 % des dépenses du Parc (63 % en 2020) incluant :

- un renfort Trame Verte et Bleue
- 3 stagiaires
- 4 services civiques

Les dotations aux amortissements pour 2021 seront nettement augmentées du fait des dépenses d'investissement réalisées en 2020 (travaux d'assainissement à Ilur, achat d'un troisième véhicule) et représenteront un montant de dépenses estimé à 87 748.43 €.

### Section d'investissement

- **Recettes**

Les recettes d'investissement proviendront pour 2021 de l'excédent 2020, du FCTVA, et des dotations aux amortissements (87 748.43 €).

- **Dépenses**

Les dépenses d'investissement seront liées à l'acquisition :

- Acquisition matériels Trame Verte et bleue (1000 €), Restauration du Guépard (6000 €).
- Matériel informatique (8000€)
- Exposition MELOEM (11 000 €)
- Matériel Pédagogique AME (7000€)
- Exposition Valeur Parc (1200 €)
- Achat et pose de mouillages (3600 €).

---

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Comité syndical :

- Prend acte du rapport d'orientations budgétaires, tel que présenté en séance au regard des éléments et bilans provisoires disponibles à ce jour.

Le Président du Syndicat mixte du Parc  
Naturel Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT